

Le bon parti, les belles écoles ?

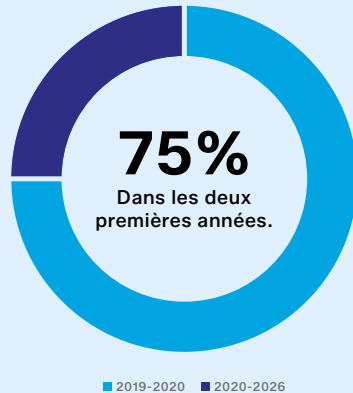
La répartition des investissements en infrastructures
scolaires sous le gouvernement de la CAQ



UNE ENQUÊTE DE GABRIEL NADEAU-DUBOIS

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Des investissements historiques, mais irréguliers



L'écrasante majorité des investissements en rénovation et en construction d'écoles ont été effectués dans les deux premières années du gouvernement caquiste.

Nos recommandations

1. **Établir clairement des critères stables d'évaluation des projets d'infrastructures scolaires et les rendre publics.**
2. **Rendre publics, en vertu de ces critères, les motifs objectifs qui justifient l'approbation ou le refus des projets par le gouvernement du Québec.**

Poids politique et investissements dans les écoles : un net avantage pour la CAQ



64 %

des circonscriptions



72 %

des projets financés



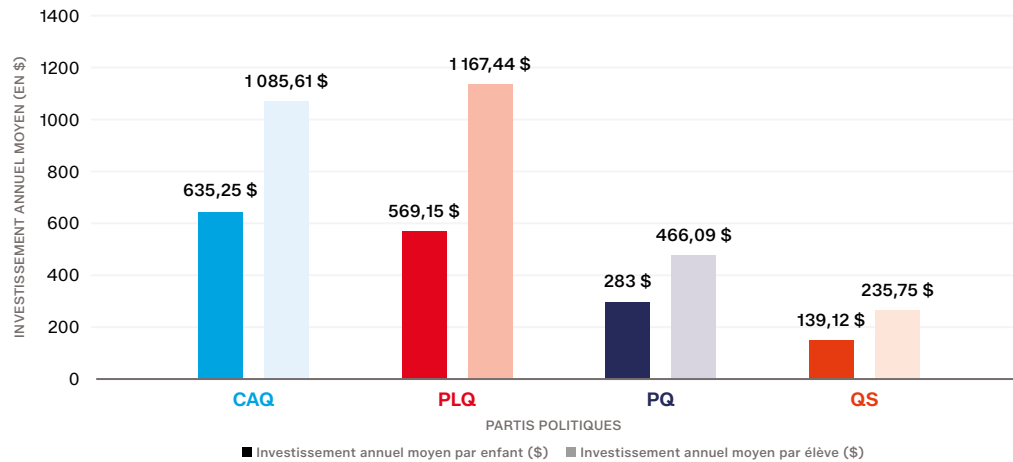
75 %

des investissements

Source : Données issues de la Demande d'accès à l'information (DAI) au ministère de l'Éducation No 25-102 et des PQI 2025-2035 et 2026-2036. Calcul de l'auteur.

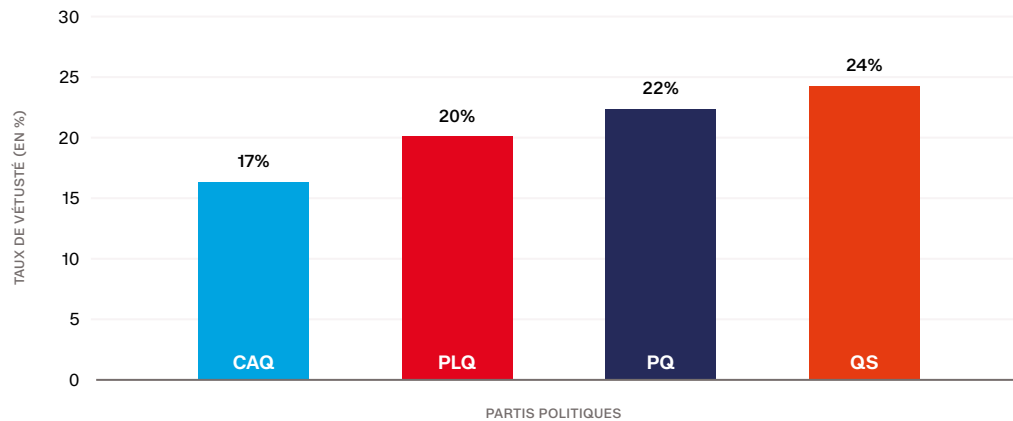
SOMMAIRE EXÉCUTIF

Investissements par élève et par enfant : des déséquilibres majeurs



Source : Données issues de la Demande d'accès à l'information (DAI) au ministère de l'Éducation No 25-102 (2025), des PQI 2025-2035 et 2026-2036, de Ministère de l'Éducation (2025) et de Statistique Canada (2022). Calcul de l'auteur.

Paradoxe : les écoles des circonscriptions solidaires sont en moyenne les plus vétustes, mais ce sont celles qui ont reçu le moins d'investissements.



Source : Données issues de la demande d'accès à l'information (DAI) au ministère de l'Éducation No 25-621 (2025). Calcul de l'auteur.

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire exécutif	2
Introduction – Aller au-delà des rumeurs	5
1. Écoles neuves et rénovées : la répartition des investissements du PQI entre 2019 et 2026	8
1.1 La répartition des investissements dans le temps : une irrégularité extrême	8
1.2 Le nombre de projets financés selon le poids politique : la CAQ avantagée	10
1.3 Les sommes investies selon le poids politique : la CAQ avantagée	12
1.4 Les investissements en proportion du nombre d'élèves et d'enfants : des déséquilibres majeurs	13
2. État des bâtiments et défavorisation: où sont les besoins sur le terrain ?	17
2.1 L'état des infrastructures scolaires : les écoles des comtés caquistes en meilleur état	17
2.2 La défavorisation : les écoles des comtés caquistes plus favorisées	19
Conclusion et recommandations – Vers un modèle plus transparent et équitable	20
Remerciements	23

Aller au-delà des rumeurs

Lorsqu'il devient premier ministre du Québec en octobre 2018, François Legault établit une priorité claire : l'éducation. En s'adressant aux Québécois et aux Québécoises dans son discours inaugural, le chef de la Coalition avenir Québec (CAQ) est sans équivoque « *Quand on parle de l'avenir de la nation québécoise, on parle nécessairement d'éducation. L'éducation va être la plus grande priorité de votre gouvernement.* »¹

Deux mandats majoritaires de la CAQ plus tard, une évaluation indépendante de l'Institut du Québec (IDQ) a récemment confirmé que cette promesse s'est matérialisée en une augmentation des budgets en éducation² de 57 %, entre 2018 et 2024. Il s'agit d'un accroissement significatif, mais il ne faut pas oublier que l'ensemble des portefeuilles ministériels ont suivi la même tendance, avec une hausse de 54 % sur la même période³. Bref, en matière de dépenses de portefeuille, si l'éducation a été priorisée par rapport aux autres missions de l'État, c'est de manière plutôt timide.

Or, il existe un autre type de dépenses en éducation : les infrastructures. Dans ce cas, les chiffres ne laissent planer aucun doute. Toujours selon l'IDQ, depuis l'élection de la CAQ, les investissements du gouvernement québécois en matière de rénovation et de construction d'école ont explosé. Juste avant l'accession au pouvoir du parti de François Legault, le Plan québécois des infrastructures (PQI) prévoyait, en éducation, des investissements de 8,9 milliards de dollars. **En 2025, ces investissements avaient explosé, s'établissant dorénavant à 23,5 G \$, soit un bond de 164 %. Il s'agit d'une augmentation significativement plus rapide que dans les autres secteurs : durant la même période, les investissements dans l'ensemble du PQI n'ont progressé que de 80 %, une augmentation deux fois moins importante.**

FIG. 1 **Évolution des dépenses en infrastructures**

	PQI 2017-2027	PQI 2025-2035	Augmentation
Montant total du PQI	91,1 G \$	164 G \$	72,9 G \$ (+80 %)
Montant pour éducation	8,9 G \$	23,5 G \$	14,6 G \$ (+164 %)
Part de l'éducation	9,80 %	14,30 %	+4,5 points de pourcentage

Source : Tiré de Migneault et al.(2026)

¹ Legault, F. (2018). Discours d'ouverture de la première session de la 42^e législature [Transcription de discours]. Bibliothèque de l'Assemblée nationale. https://www.cubiq.ribo.gouv.qc.ca/notice?id=p%3A%3Ausmarcdef_0001229105&locale=fr

² Nous ciblons ici, ainsi que dans les pages qui suivent, les dépenses en éducation primaire, secondaire et en formation des adultes. Cela exclut donc tout le domaine de l'enseignement supérieur.

³ Migneault, A., Dubuc, A., Braham, E., El Achkar, S., Savard, S. (15 janvier 2026). *Dépenses en éducation : le gouvernement a-t-il réussi son pari ?* Institut du Québec. <https://institutduquebec.ca/publications/depenses-en-education>

Ces chiffres brossent un portrait clair. En matière de dépenses, c'est surtout dans le domaine des infrastructures que la CAQ a priorisé l'éducation. Or, alors que les dépenses générales de portefeuilles sont généralisées sur l'ensemble du territoire et distribuées en fonction de programmes normés, les dépenses d'infrastructures sont géographiquement localisées et largement discrétionnaires, comme le soulignaient récemment des chercheurs québécois : « *les infrastructures constituent l'un des postes de dépenses discrétionnaires les plus importants du budget et l'une des rares politiques publiques que les gouvernements peuvent réellement utiliser pour cibler des circonscriptions particulières* »⁴.

La question mérite d'être posée explicitement, parce qu'en coulisses ou à demi-mot, il n'est pas rare d'entendre des élus ou des acteurs du monde de l'éducation dénoncer les biais partisans qui semblent affecter, depuis belle lurette, les décisions d'investissement du gouvernement québécois dans les infrastructures scolaires. « *On n'est pas dans un comté caquiste, on n'a aucune chance que notre projet passe* », m'a déjà confié une directrice d'école montréalaise, désespérée de voir son projet d'agrandissement d'école refusé depuis des années. Je ne compte plus les remarques du genre entendues dans les dernières années, notamment de la part de dirigeants de Centre de services scolaire (CSS).

**« On n'est pas dans un comté caquiste,
on n'a aucune chance que notre projet passe »**

– Une directrice d'école de la région de Montréal

Confronté à ces allégations par le député de Jean-Lesage lors de l'étude des crédits budgétaires 2024-2025, l'ex-ministre de l'Éducation Bernard Drainville avait nié en bloc l'existence d'un biais partisan dans la sélection des projets financés : « *M. le Président, je rejette fermement toute allégation, accusation ou autre déclaration à l'effet que les projets d'infrastructures sont déterminés par des critères partisans. C'est faux, et c'est archifaux* »⁵.

Quelques années plus tôt, le chef de sa formation politique avait un avis passablement plus nuancé sur la question. Questionné par les partis d'opposition sur la répartition des 200 projets d'infrastructures accélérés par le projet de loi 61, François Legault avait en effet candidement reconnu avoir réparti les projets en fonction du poids électoral de son parti politique : « **il y a 60 % des projets qui sont dans des circonscriptions caquistes, ce qui représente à peu près la répartition de députés [caquistes], quoiqu'on voudrait en avoir plus que 60 %** »⁶. Le premier ministre du Québec reconnaissait donc – peut-être sans le vouloir – que des considérations partisans entraient bel et bien en compte dans la sélection des projets d'infrastructures. Fait intéressant, parmi ces 200 projets prioritaires, 38 étaient des chantiers d'écoles⁷.

⁴ Jacques, O. et Ferland, B. (2021). Distributive Politics in Canada : The Case of Infrastructure Spending in Rural and Suburban Districts. *Canadian Journal of Political Science*, 54(1), 96–117. doi :10.1017/S0008423920000955

⁵ Assemblée nationale du Québec. (2025, 30 avril). Journal des débats de la Commission de la culture et de l'éducation (Publication vol.47 no 66). <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cce-43-1/journal-debats/CCE-250430.html>

⁶ Plante, C. (4 juin 2020). Les projets d'infrastructures calculés selon le poids électoral de la CAQ. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2020-06-04/les-projets-d-infrastructures-calculés-selon-le-poids-electoral-de-la-caq>

⁷ *Projet de Loi n° 61 : Loi Visant la relance de l'économie du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 en raison de la pandémie de COVID-19.* (2020). 1ere sess., 42^e leg. [Projet de loi n° 61, Loi visant la relance de l'économie du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19 - Assemblée nationale du Québec](#)

Qui dit vrai ? Malgré les rumeurs et les critiques de longue date, l'exercice n'a, semble-t-il, jamais été fait dans le détail : les circonscriptions du parti au pouvoir reçoivent-elles, toutes proportions gardées, plus d'investissements en infrastructures, notamment dans le domaine de l'éducation ?

Ce n'est pas une question frivole. Un peu partout dans le monde, les chercheurs en science politique documentent depuis longtemps déjà le phénomène du *pork-barrel politics* : les gouvernements ont effectivement tendance à favoriser les régions ou les circonscriptions qui leur sont favorables dans la répartition des ressources publiques⁸. Près de nous, en 2021, les chercheurs Olivier Jacques et Benjamin Ferland ont passé au peigne fin les investissements d'Infrastructures Canada dans les circonscriptions rurales canadiennes entre 2006 et 2018. Leurs conclusions sont claires : les comtés représentés par le parti au pouvoir « *reçoivent en moyenne plus d'argent que les comtés de l'opposition et cela est encore plus le cas pour les comtés les plus fidèles au parti gouvernemental* »⁹. Le même phénomène a déjà été observé au Québec, notamment en ce qui a trait aux infrastructures de transport¹⁰.

Sans avoir les mêmes prétentions scientifiques, nous avons cherché à répondre à la question suivante : **depuis l'élection de la CAQ, les investissements en infrastructures scolaires ont-ils été répartis équitablement entre les différentes circonscriptions ? Toutes proportions gardées, les circonscriptions représentées par la CAQ ont-elles reçu davantage d'investissements ?**

Pour ce faire, nous avons récolté et analysé des données pendant plusieurs mois, afin de retracer chaque investissement majeur du gouvernement caquiste en rénovation et en construction d'école, entre 2019 et 2026. Considérant le nombre très élevé de petits projets de rénovation et la difficulté d'obtenir des informations sur ceux-ci, nous avons choisi de limiter nos recherches aux projets qui figurent au PQI. Il s'agit donc seulement des projets significatifs, c'est-à-dire de projets de construction de nouvelles écoles ou de rénovations importantes, financés directement par le gouvernement du Québec. Parce qu'ils sont les plus visibles par les électeurs et les électrices, il s'agit également des projets qui sont les plus susceptibles d'être l'objet de tractations partisans.

Grâce à 76 demandes d'accès à l'information et à un méticuleux travail de collecte de données publiques, nous avons retracé, parmi les centaines de projets d'investissements en infrastructures scolaires déposés par les CSS entre 2019 et 2026, les 190 projets qui ont été financés par le gouvernement du Québec dans le cadre de son PQI.

⁸ Golden, M. et Min, B. (2013). Distributive Politics Around the World. *Annual Review Political Science*, 16, 73-99. <https://doi.org/10.1146/annurev-polisci-052209-121553>

⁹ Jacques, O. et Ferland, B. (2021). Distributive Politics in Canada : The Case of Infrastructure Spending in Rural and Suburban Districts. *Canadian Journal of Political Science*, 54(1), 96-117. doi :10.1017/S0008423920000955

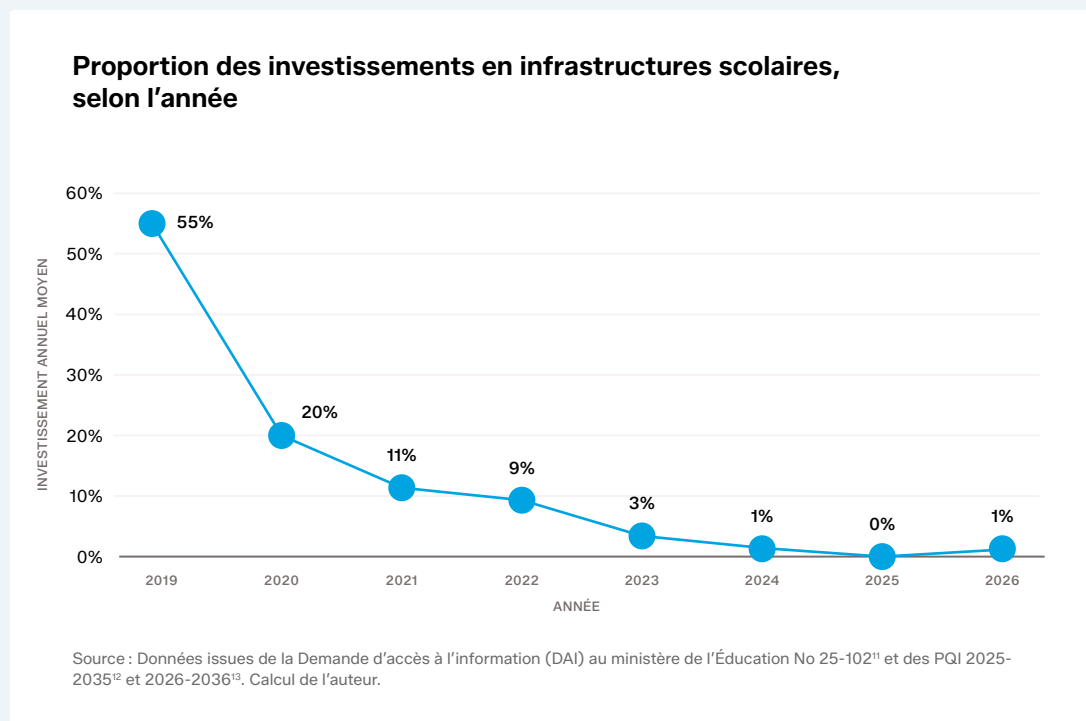
¹⁰ Kaddour M. (2025). The Influence of Redistributive Politics on the Decision Making of Quasi-autonomous Organizations. The Case of *Infrastructures-Transport* (Quebec-Canada), *Journal of Public Administration Research and Theory*, 25 (4), 1081-1098, <https://doi.org/10.1093/jopart/muu031>

1. Écoles neuves et rénovées : la répartition des investissements du PQI entre 2019 et 2026

1.1 La répartition des investissements dans le temps : une irrégularité extrême

En analysant les investissements en infrastructures scolaires du gouvernement du Québec entre 2019 et 2026, un premier constat saute aux yeux : l'irrégularité extrême de ceux-ci dans le temps. En effet, la disproportion des investissements en infrastructures entre les premières années et les dernières années du gouvernement caquiste est gigantesque. Le graphique suivant détaille la proportion des sommes investies chaque année par rapport au total des investissements caquistes durant leurs deux mandats. Comme on peut le constater, l'écrasante majorité de ceux-ci ont été effectués dans les années suivant sa première élection. Par la suite, le niveau d'investissement chute dramatiquement.

FIG. 2



¹¹ Ministère de l'Éducation. (31 juillet 2025). *Liste des projets de construction d'école ou d'agrandissement en réalisation ou en service (étape indiquée au PQI) (cote de priorisation, circonscription, année inscription, coûts, etc.) (No 25-102)*. Demande d'accès à l'information, ministère de l'Éducation. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/education/Access-information/reponses-transmises/2025/juillet-septembre/25-102_Diffusion.pdf

¹² Gouvernement du Québec. (Mars 2025). *Liste détaillée des projets d'infrastructure : Plan québécois des infrastructures 2025-2035*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/budgets/2025-2026/7-Liste_detailliee_projets_infrastructures.pdf

¹³ Gouvernement du Québec. (Mars 2026). *Plan Québécois des infrastructures*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/budgets/2026-2027/6_plan_quebecois_infrastructures.pdf

Au total, 95 % des investissements de la CAQ en rénovation et en construction d'école ont été faits dans son premier mandat, dont 75 % dans les deux premières années seulement. Les investissements du deuxième mandat représentent donc à peine 5 % du total, dont 1 % dans les deux dernières années. À titre d'exemple, remarquons d'ailleurs que lors de la dernière année du gouvernement caquiste, seuls quatre projets ont été financés, tous situés dans la circonscription d'un ministre du gouvernement (Borduas, Montmorency, Nicolet-Bécancour et Prévost).

Cette irrégularité dans le temps apparaît extrêmement difficile à justifier par des raisons objectives. La vétusté des bâtiments scolaires ne s'est pas subitement améliorée entre 2019 et 2026, au contraire. Le nombre d'élèves n'a pas dramatiquement chuté, au contraire. Bref, les besoins sur le terrain n'ont pas diminué pendant les années du gouvernement Legault. À l'inverse, selon toutes les indications, ces besoins ont augmenté. D'ailleurs, la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) sonnait encore l'alarme en 2026 quant à l'état des immeubles scolaires : 53 % d'entre eux sont toujours côtés en « très mauvais état ».¹⁴

De plus, difficile d'invoquer l'état des finances publiques pour justifier la situation. En effet, entre les deux mandats de la CAQ, le niveau d'endettement du Québec s'est amélioré. Lors de la publication du premier PQI du gouvernement caquiste, en 2019, le ratio dette/PIB du Québec était de 46,1 %.¹⁵ Aux lendemains de sa réélection, lors de la publication du PQI 2023-2033, ce même ratio était de 40,2 %.¹⁶

Comment, dans un tel contexte, expliquer une trajectoire aussi irrégulière des investissements ? **L'hypothèse de la recherche de visibilité partisane est très difficile à exclure. Considérant la durée de réalisation des projets d'infrastructures, il est en effet tentant pour un gouvernement d'investir rapidement, en début de mandat, dans l'espoir de bénéficier d'une visibilité favorable lors d'une annonce ou d'une inauguration subséquente, près de la prochaine échéance électorale.** À l'inverse, il n'est pas rare de voir des gouvernements s'attribuer le mérite de la réalisation d'un projet d'infrastructure qui a pourtant été financé et lancé antérieurement, par un gouvernement d'une autre formation politique (souvent au grand dam de cette dernière !). Cette « politique du coupage de ruban » (*ribbon-cutting politics*) a d'ailleurs été étudiée un peu partout dans le monde.

¹⁴ Fédération des centres de services scolaires du Québec. (18 décembre 2025). *Mémoire de Fédération des centres de services scolaires du Québec présenté au ministère des Finances du Québec*. Fédération des centres de services scolaires du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/finances/publications-adm/Consultations_prebudgetaires/2026-2027/FCSSQ.pdf

¹⁵ Ministère des Finances. (Mars 2019). *Budget 2019-2020 : Plan budgétaire*. Gouvernement du Québec. https://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2019-2020/fr/documents/PlanBudgetaire_1920.pdf

¹⁶ Ministère des Finances. (Mars 2023). *Budget 2023-2024 : Plan budgétaire*. Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/finances/publications-adm/Budget/2324/Budget2324_PlanBudgetaire.pdf

1.2

Le nombre de projets financés selon le poids politique : la CAQ avantagée

Dans quelles circonscriptions les investissements du gouvernement caquiste en infrastructures scolaires ont-ils été faits ? Pour répondre à cette question, nous avons identifié les 190 projets scolaires ayant été inscrits au PQI par le gouvernement du Québec entre 2019 et 2026. Chacun de ces projets a ensuite été associé à la circonscription dans laquelle il est situé, ainsi qu'à la formation politique du député qui la représentait au moment de l'inscription du projet au PQI.¹⁷

Ces premières données indiquent que les comtés représentés par des députés caquistes reçoivent, en comparaison de leur poids politique à l'Assemblée nationale, beaucoup plus de projets que toutes les autres formations politiques : en effet, *les députés caquistes ont hérité de plus de 72 % des projets, alors qu'ils ne représentaient que 64 % des circonscriptions*.¹⁸ Comme le montre le tableau ci-dessous, il s'agit de la seule formation politique bénéficiant d'un avantage aussi significatif.

« Les députés caquistes ont hérité de plus de 72 % des projets alors qu'ils ne représentaient que 64 % des circonscriptions »

FIG. 3

Projets financés et poids politique, selon le parti politique¹⁹

Partis politiques	Nombre de projets financés	Proportion de projets financés (en %)	Poids politique (en % de sièges)
QS	8	4,2 %	8 %
PQ	8	4,2 %	6 %
PLQ	36	18,9 %	18 %
CAQ	137	72,1 %	64 %

Source : Données issues de la Demande d'accès à l'information (DAI) au ministère de l'Éducation No 25-102²⁰ et des PQI 2025-2035²¹ et 2026-2036²². Calcul de l'auteur.

¹⁷ La date de référence utilisée ici est la date où les projets ont été annoncés au PQI en phase « de planification ». Il s'agit, pour la majorité des projets, des seules dates qui nous ont été fournies dans le cadre de nos demandes d'accès à l'information. Quelques projets ont quant à eux été directement inscrits au PQI en phase « en réalisation » et, dans ces cas, c'est cette date qui est utilisée.

¹⁸ Le nombre de sièges détenu par chaque parti politique à l'Assemblée nationale a évidemment varié entre 2019 et 2026. Pour évaluer le poids politique de chaque parti, nous nous référons donc à la médiane du nombre de sièges détenu par chaque parti durant cette période.

¹⁹ Sur la période étudiée, un seul projet a été financé dans une circonscription représentée par un député indépendant. Par souci de lisibilité, ce projet ne figure pas au tableau.

²⁰ Ministère de l'Éducation. (31 juillet 2025). *Liste des projets de construction d'école ou d'agrandissement en réalisation ou en service (étape indiquée au PQI) (cote de priorisation, circonscription, année inscription, coûts, etc.)* (No 25-102).

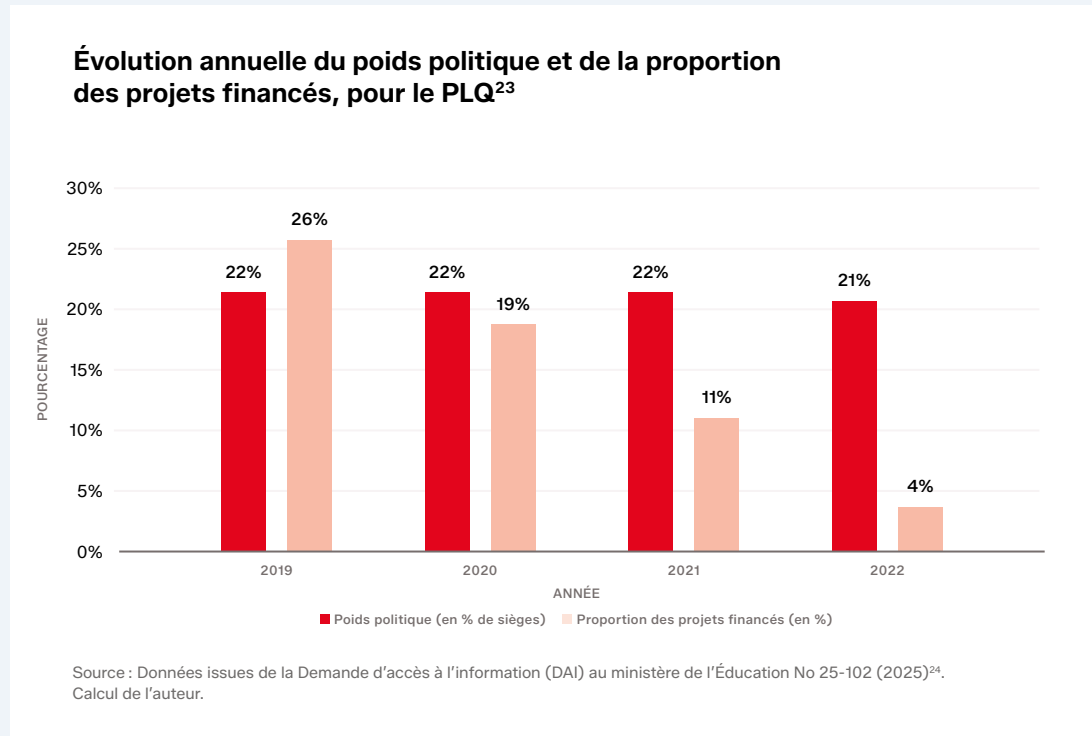
²¹ Gouvernement du Québec. (Mars 2025). *Liste détaillée des projets d'infrastructure : Plan québécois des infrastructures 2025-2035*.

²² Gouvernement du Québec. (Mars 2026). *Plan Québécois des infrastructures*.

Le Parti Québécois (PQ) et Québec solidaire (QS) sont dans une situation complètement inverse : les circonscriptions représentées par ces partis accueillent une plus faible proportion de projets que leur poids politique à l'Assemblée nationale.

Le cas du Parti Libéral du Québec (PLQ) est plus complexe. À première vue, les circonscriptions libérales semblent profiter d'un mince « avantage » lorsqu'on compare la proportion de projets financés et le poids politique du PLQ. Or, lorsqu'on examine l'évolution du nombre de projets financés dans les circonscriptions libérales une année à la fois, **on remarque qu'une grande proportion d'entre eux (61 %) ont été annoncés lors de la première année du gouvernement de la CAQ, c'est-à-dire en 2019.** Comme l'illustre le graphique ci-dessous, à partir de 2020, le nombre de projets dans les circonscriptions libérales diminue drastiquement.

FIG. 4



Sachant que les projets d'infrastructures cheminent souvent pendant plusieurs années au sein de l'appareil gouvernemental avant d'être officiellement inscrits au PQI, on peut formuler l'hypothèse selon laquelle, au terme du précédent mandat libéral, de nombreux projets étaient étudiés et sur le point d'être inscrits au Plan. Dans le reste du mandat caquiste, on constate d'ailleurs que les comités libéraux obtiennent moins de projets que ce que suggérerait leur poids politique.

²³ Un seul projet a été financé dans les circonscriptions libérales après 2022. Ainsi, par souci de lisibilité des données, nous ne présentons ici que les investissements inscrits au PQI dans les circonscriptions libérales entre 2019 et 2022. De plus, rappelons que seulement 5 % des projets ont été financés dans le second mandat, cette figure présente donc la période pendant laquelle 95 % des projets ont été financés.

²⁴ Ministère de l'Éducation. (2025). *Liste des projets de construction d'école ou d'agrandissement en réalisation ou en service (étape indiquée au PQI) (cote de priorisation, circonscription, année inscription, coûts, etc.)* (No 25-102).

1.3

Les sommes investies selon le poids politique : la CAQ avantagée

Les circonscriptions caquistes obtiennent donc, en comparaison de leur poids politique, plus de projets d'infrastructures scolaires que les circonscriptions représentées par les autres partis. Mais qu'en est-il de la proportion des investissements totaux ?

En considérant les sommes investies plutôt que le nombre de projets accordés, nous obtenons des résultats similaires. En examinant, année par année, les circonscriptions dans lesquelles sont annoncés des projets majeurs de construction ou de rénovation d'écoles, on constate qu'en moyenne, le gouvernement du Québec a attribué davantage d'argent dans les circonscriptions représentées par des députés caquistes : en effet, **entre 2019 et 2026, les députés caquistes ont hérité de près de 75 % des investissements du PQI en infrastructures scolaires, alors qu'ils ne représentaient que 64 % des circonscriptions.**

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, la CAQ est la seule formation politique qui obtient une proportion aussi avantageuse des investissements par rapport à son poids politique.

FIG. 5

Poids politique et investissements, selon le parti politique²⁵

Partis politiques	Proportion des investissements reçus (en %)	Poids politique (en % de sièges)
QS	1,6 %	8 %
PQ	1,8 %	6 %
PLQ	21,4 %	18 %
CAQ	74,8 %	64 %

Source : Données issues de la Demande d'accès à l'information (DAI) au ministère de l'Éducation No 25-102 (2025)²⁶ et des PQI 2025-2035²⁷ et 2026-2036²⁸. Calcul de l'auteur.

²⁵ Sur la période étudiée, un seul projet a été financé dans une circonscription représentée par un député indépendant. Par souci de lisibilité, ce projet ne figure pas au tableau.

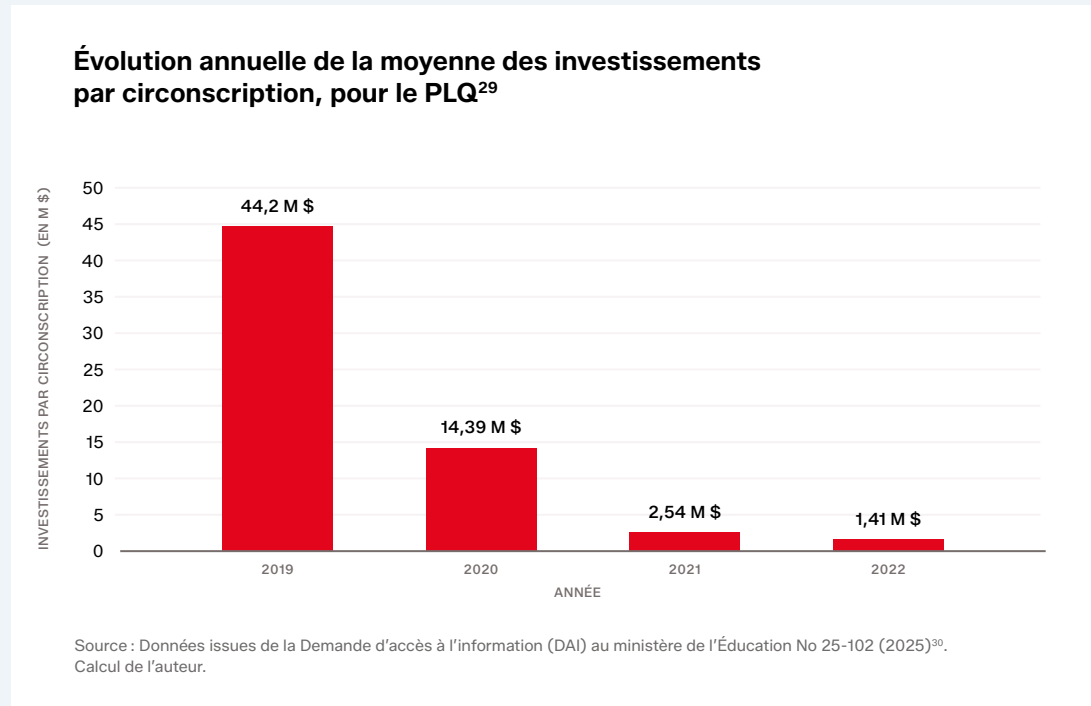
²⁶ Ministère de l'Éducation. (2025, 31 juillet). *Liste des projets de construction d'école ou d'agrandissement en réalisation ou en service (étape indiquée au PQI) (cote de priorisation, circonscription, année inscription, coûts, etc.)* (No 25-102).

²⁷ Gouvernement du Québec. (2025, mars). *Liste détaillée des projets d'infrastructure : Plan québécois des infrastructures 2025-2035.*

²⁸ Gouvernement du Québec. (2026, mars). *Plan Québécois des infrastructures.*

Le même phénomène observé plus tôt chez les libéraux se répète ici : les circonscriptions libérales reçoivent, au total, légèrement plus de fonds que leur poids politique, mais **70 % de ces investissements ont eu lieu en 2019**, soit 15 points de pourcentage de plus que la proportion des investissements totaux des deux mandats faits en 2019 (55 %). Autrement dit, bien que 2019 soit, dans l'ensemble, une année « d'abondance » en matière d'investissements, le PLQ est, toutes proportions gardées, surreprésenté cette année-là par rapport aux autres années étudiées. D'ailleurs, comme l'indique le graphique ci-dessous, les investissements dans les circonscriptions libérales diminuent significativement dans les années suivantes.

FIG. 6



1.4

Les investissements en proportion du nombre d'élèves et d'enfants : des déséquilibres majeurs

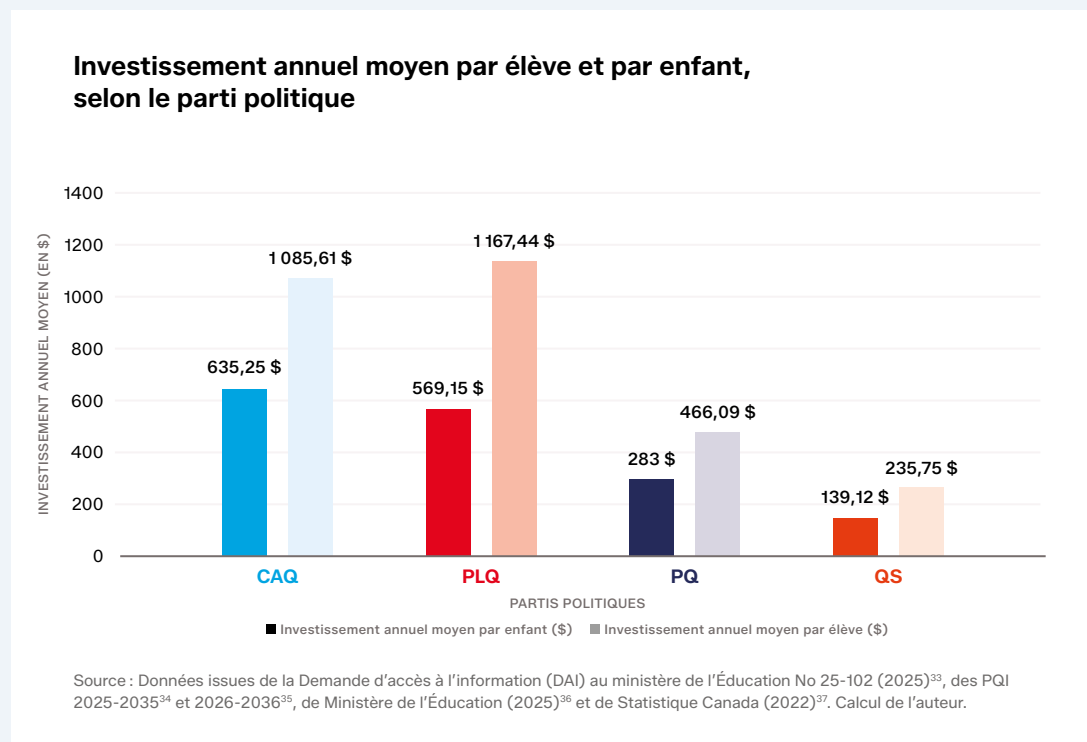
Le gouvernement rénove et construit des écoles pour les enfants qui les fréquentent ou qui les fréquenteront. Si les circonscriptions caquistes étaient celles contenant le plus d'élèves ou le plus d'enfants, cela pourrait justifier qu'elles aient reçu une plus grande part des projets et des investissements en infrastructures scolaires. Est-ce le cas ? Pour répondre à cette question, nous avons évalué les investissements en fonction du nombre d'élèves et d'enfants dans chaque circonscription québécoise.

²⁹ Un seul projet a été financé dans les circonscriptions libérales après 2022. Ainsi, par souci de lisibilité des données, nous ne présentons ici que les investissements inscrits au PQI dans les circonscriptions libérales entre 2019 et 2022.

³⁰ Ministère de l'Éducation. (2025, 31 juillet). *Liste des projets de construction d'école ou d'agrandissement en réalisation ou en service (étape indiquée au PQI) (cote de priorisation, circonscription, année inscription, coûts, etc.)* (No 25-102).

À l'aide de données disponibles publiquement, nous avons établi le nombre d'élèves fréquentant les établissements scolaires primaires et secondaires de chaque circonscription québécoise³¹. Grâce aux données du dernier recensement disponible, c'est-à-dire celui de 2021, nous avons également calculé le nombre d'enfants présents dans les 125 comtés de la province³². Cela nous a permis d'établir, en comptabilisant les investissements en éducation du PQI année par année, la moyenne d'investissement annuel par élève et par enfant, pour les circonscriptions de chaque formation politique.

FIG. 7



Deux constats clairs se dégagent de ces données. Premièrement, les circonscriptions représentées par des députés solidaires et péquistes ont bénéficié, entre 2019 et 2026, d'investissements par élève et par enfant beaucoup moins élevés que les autres circonscriptions. À titre d'exemple, en investissement par élève, les circonscriptions solidaires ont en effet reçu environ quatre fois moins d'argent que les circonscriptions caquistes ou libérales, alors que les bâtiments scolaires y sont (on le verra plus loin) en moyenne plus vétustes. **Un tel déséquilibre est excessivement difficile à justifier.**

³¹ En utilisant les dernières données disponibles sur le nombre d'élèves par école (30 septembre 2024), nous avons distribué les élèves dans les diverses circonscriptions en fonction du code postal de leur école. Nous avons ensuite assigné les circonscriptions au parti les représentant, pour chaque année.

³² Pour calculer le nombre d'enfants par circonscription, nous avons compilé les données des groupes d'âge suivants, issues du recensement de 2021 de Statistique Canada : 0 à 14 ans, 15 à 19 ans.

³³ Ministère de l'Éducation. (31 juillet 2025). *Liste des projets de construction d'école ou d'agrandissement en réalisation ou en service (étape indiquée au PQI) (cote de priorisation, circonscription, année inscription, coûts, etc.)* (No 25-102).

³⁴ Gouvernement du Québec. (Mars 2025). *Liste détaillée des projets d'infrastructure : Plan québécois des infrastructures 2025-2035*.

³⁵ Gouvernement du Québec. (Mars 2026). *Plan Québécois des infrastructures*.

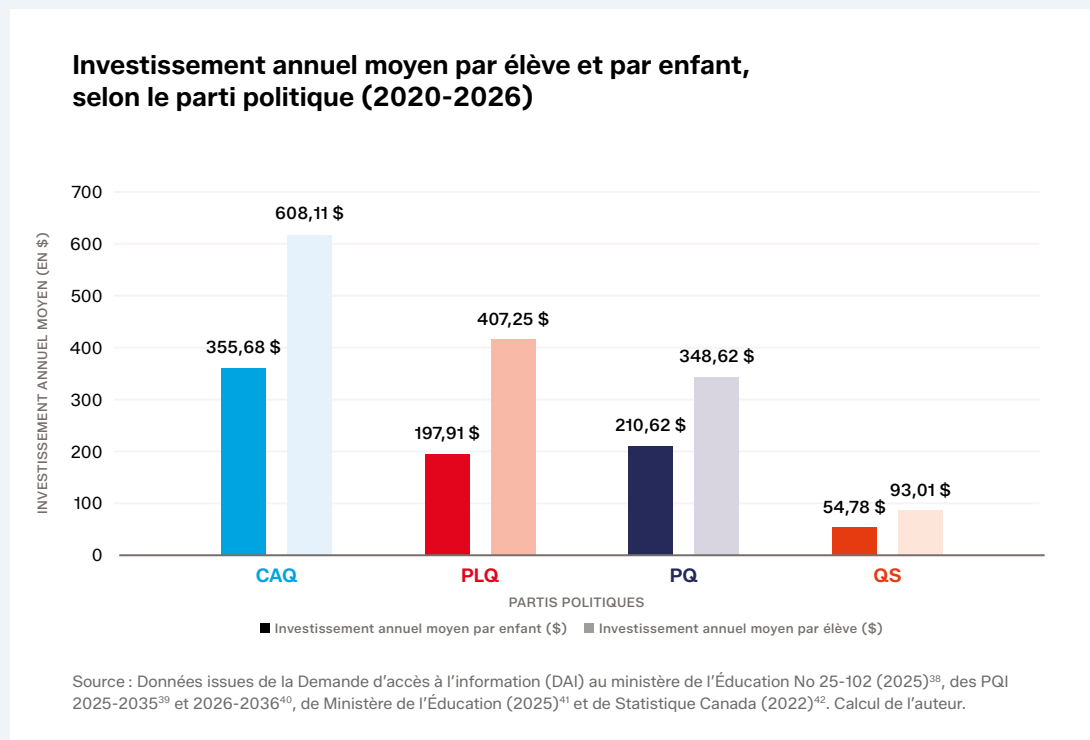
³⁶ Ministère de l'Éducation. (2025). *Indices de défavorisation des écoles publiques 2024-2025*. https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnelle/indices-defavorisation-ecoles-2024-2025.pdf

³⁷ Statistique Canada. (2022, 9 février). *Série « Perspective géographique », Recensement de la population de 2021: Parcourir les géographies pour Québec*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/search-recherche.cfm?topic=1&lang=F&geocode=24>

Deuxièmement, les circonscriptions représentées par des députés caquistes et libéraux ont bénéficié d'investissements significativement plus élevés. En effet, à quelques dizaines de dollars près, les niveaux d'investissement par élève et par enfant sont à peu près équivalents pour la CAQ et le PLQ.

Ce deuxième constat mérite cependant d'être à nouveau nuancé. Nous l'avons déjà montré, mais rappelons-le encore : l'écrasante majorité (70 %) des investissements dans les circonscriptions libérales a été faite en 2019, c'est-à-dire dans l'année suivant leur départ du pouvoir. Ces investissements piquent du nez par la suite, dans de plus grandes proportions que la chute des investissements totaux. Dès 2020, les tendances deviennent beaucoup plus claires et les comtés caquistes remportent la plus grosse part du gâteau. **En effet, en retirant l'année 2019 de nos calculs, on retrouve un portrait familier : de 2020 à 2026, la moyenne d'investissement annuel par élève et par enfant dans les circonscriptions de la CAQ est significativement plus élevée que celle de toutes les autres formations politiques.**

FIG. 8



³⁸ Ministère de l'Éducation. (31 juillet 2025). *Liste des projets de construction d'école ou d'agrandissement en réalisation ou en service (étape indiquée au PQI) (cote de priorisation, circonscription, année inscription, coûts, etc.) (No 25-102)*.

³⁹ Gouvernement du Québec. (Mars 2025). *Liste détaillée des projets d'infrastructure : Plan québécois des infrastructures 2025-2035*.

⁴⁰ Gouvernement du Québec. (Mars 2026). *Plan Québécois des infrastructures*.

⁴¹ Ministère de l'Éducation. (2025). *Indices de défavorisation des écoles publiques 2024-2025*. https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnelle/indices-defavorisation-ecoles-2024-2025.pdf

⁴² Statistique Canada. (9 février 2022). *Série « Perspective géographique », Recensement de la population de 2021 : Parcourir les géographies pour Québec*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/search-recherche.cfm?topic=1&lang=F&geocode=24>

Ces premières analyses convergent dans la même direction. En matière de nombre de projets financés et d'investissements totaux reçus, les circonscriptions caquistes ont reçu bien davantage que ce qu'aurait justifié leur poids politique. Sur le plan des investissements par élève et par enfant, la CAQ et le PLQ se retrouvent nez à nez en raison de « l'abondance » des investissements de 2019 pour les libéraux. Comme on l'a montré, pour le reste de la période, les investissements dans les circonscriptions libérales ralentissent de manière dramatique, encore plus qu'ils ne ralentissent pour les autres partis.

Ces données soulèvent de nombreuses questions. Comment justifier des écarts de financement aussi importants en dollars par élève entre les partis ? Vu l'opacité du processus d'évaluation des projets et des critères utilisés pour le faire, il est difficile de répondre. Quelques hypothèses viennent néanmoins en tête. Le parc d'infrastructures scolaires est-il en moins bon état dans les circonscriptions caquistes ? Les bâtiments y sont-ils plus âgés ? Les besoins socioéconomiques y sont-ils plus grands ?

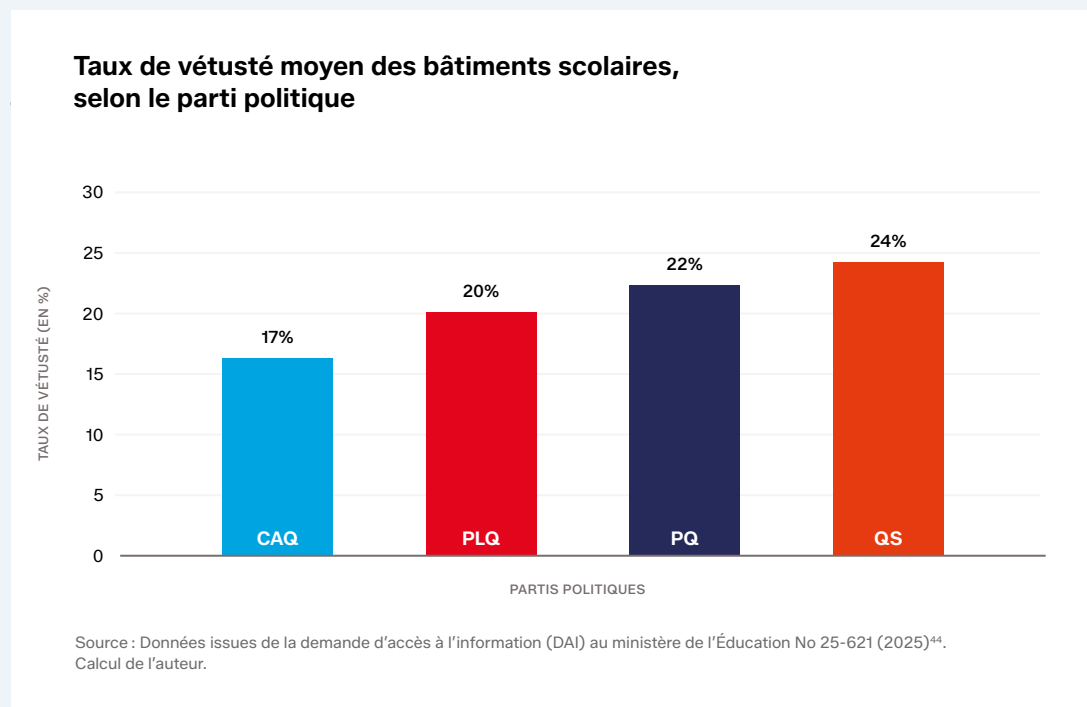
2. État des bâtiments et défavorisation : où sont les besoins sur le terrain ?

Les investissements importants en infrastructures scolaires du gouvernement du Québec dans les circonscriptions représentées par la CAQ s'expliquent-ils par des besoins plus importants dans celles-ci ? Pour répondre à cette question, nous avons examiné trois indicateurs-clés : le niveau de vétusté des écoles, l'âge des bâtiments scolaires et le taux de défavorisation des communautés.

2.1 L'état des infrastructures scolaires : les écoles en comtés caquistes en meilleur état

Il pourrait être tout à fait légitime pour le gouvernement du Québec de prioriser les investissements dans des circonscriptions où la vétusté des bâtiments scolaires est la plus importante. Pour y voir plus clair, nous avons, à l'aide de données obtenues dans le cadre d'une demande d'accès à l'information, établi la vétusté moyenne et l'âge moyen des écoles dans les 125 circonscriptions québécoises⁴³.

FIG. 9



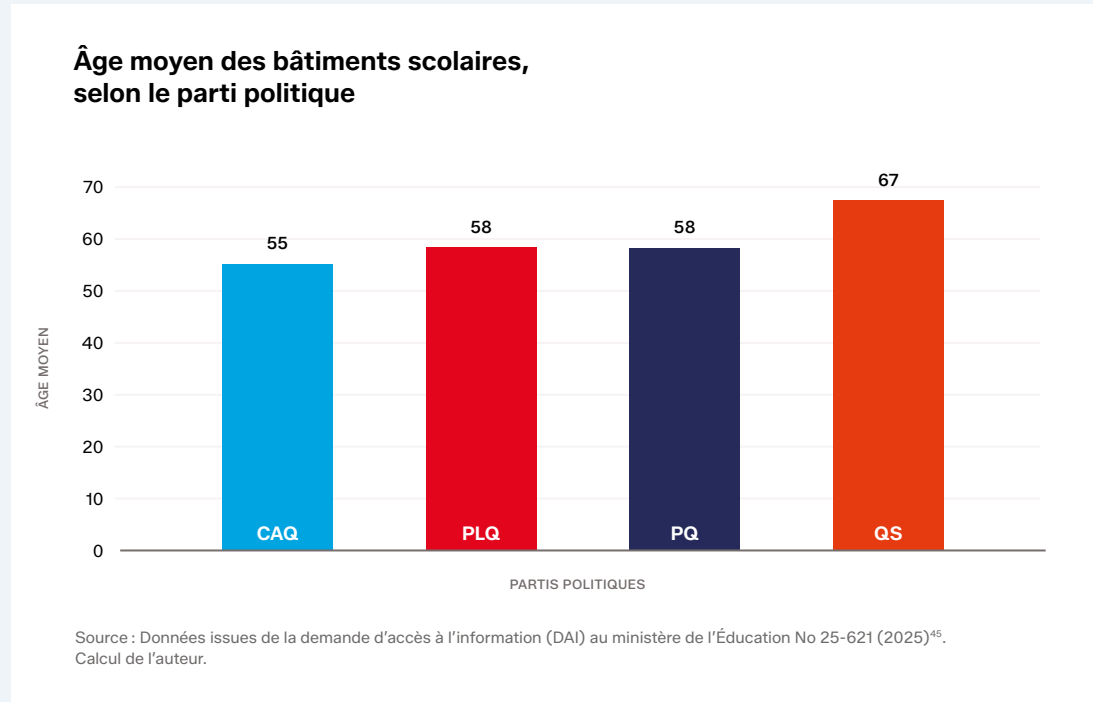
⁴³ Usuellement, le niveau de vétusté des bâtiments scolaires est représenté par une cote alphabétique (A, B, C, D, E). Or, cette classification s'appuie sur un taux de vétusté calculé en pourcentage (IVP10) : la cote A équivaut à un taux de vétusté de 0 à 5 % (très bon), une cote B à un taux de 5 à 10 % (bon), une cote C à un taux de 10 à 15 % (satisfaisant) et une cote D à un taux de 15 à 30 % (mauvais) et une cote E à un taux de plus de 30 % et plus (très mauvais). Nous avons utilisé les taux de vétusté (en pourcentage) de chaque école pour générer une moyenne de vétusté des écoles de chaque circonscription québécoise.

⁴⁴ Ministère de l'Éducation. (2025). *Version la plus récente de l'État des infrastructures scolaires en date du 10 novembre 2025 ou la plus récente compilation à ce jour concernant la cote de vétusté des infrastructures scolaires (N° 25-621). Demande d'accès à l'information, ministère de l'Éducation.* https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/education/Acces-information/reponses-transmises/2025/octobre-decembre/25-621_Diffusion.pdf

Ces données sont limpides : **les écoles situées dans les circonscriptions caquistes sont, en moyenne, en meilleur état.**

Sans surprise, on obtient des résultats similaires en considérant l'âge moyen des infrastructures scolaires. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, **les écoles situées en territoire caquiste sont en moyenne beaucoup plus jeunes que celles des comtés libéraux, solidaires ou péquistes.**

FIG. 10



Comme on le voit bien, les écoles situées dans les circonscriptions caquistes sont, en moyenne, plus jeunes, et en meilleur état que dans les autres circonscriptions. Pourtant, ce sont ces circonscriptions qui ont reçu, en proportion de leur poids politique, le plus d'investissements. D'ailleurs, comme on l'a montré, si ce n'était de l'année 2019, le portrait serait le même en matière d'investissements par élève et par enfant.

Pour ne prendre qu'un seul exemple, **les écoles des circonscriptions solidaires sont en moyenne 12 ans plus âgées et ont un taux de vétusté moyen de sept points de pourcentage supérieur à celles des circonscriptions caquistes, mais elles reçoivent, relativement au nombre d'élèves qu'elles accueillent, quatre fois moins d'investissements en provenance du PQI.**

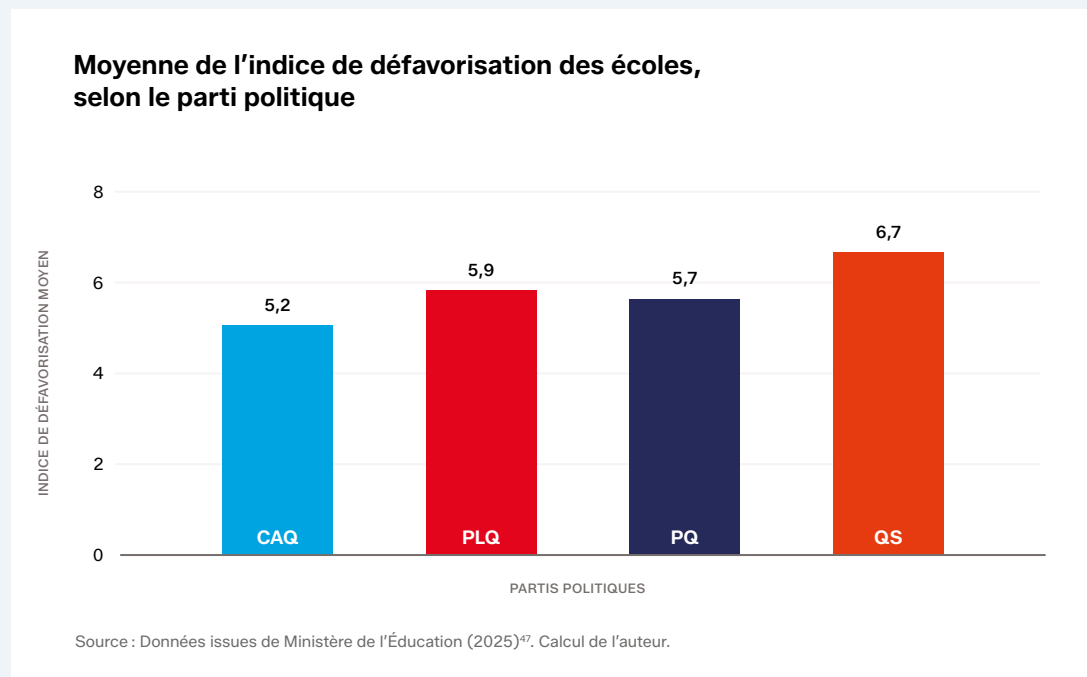
⁴⁵ ibid.

2.2

La défavorisation : les écoles des comtés caquistes plus favorisées

Les investissements plus importants du gouvernement du Québec dans les circonscriptions caquistes sont-ils justifiés par une plus grande défavorisation de ces milieux ? Pour répondre à cette question, nous avons compilé les indices de défavorisation de toutes les écoles québécoises, en les rattachant à leur circonscription électorale⁴⁶. Résultat ? Les écoles situées dans les circonscriptions de la CAQ sont, en moyenne, les plus favorisées du Québec.

FIG. 11



En moyenne, les écoles situées en circonscription caquiste sont plus jeunes, en meilleur état et plus favorisées que celles des autres circonscriptions québécoises. Pourtant, **relativement à leur poids politique, les circonscriptions représentées par la CAQ ont hérité de plus de projets et de plus d'investissements que les circonscriptions des autres partis politiques.** D'ailleurs, comme on l'a montré, si ce n'était de l'année 2019, l'année qui suit le départ du gouvernement libéral, le portrait serait le même en matière d'investissements par élève et par enfant.

⁴⁶ L'indice utilisé par le ministère de l'Éducation du Québec pour mesurer le niveau de défavorisation des écoles est l'Indice de milieu socio-économique (IMSE). Cet indice, établi à l'aide d'indicateurs socioéconomiques des territoires desquels proviennent les élèves fréquentant l'école, classe les écoles de 1 (école très favorisée) à 10 (école très défavorisée). Autrement dit, plus l'école dessert un milieu défavorisé, plus son IMSE est élevé.

⁴⁷ Ministère de l'Éducation. (2025). Indices de défavorisation des écoles publiques 2024-2025.

Vers un modèle plus transparent et équitable

Légalement, tous les enfants ont le droit d'aller à l'école. Idéalement, tous les enfants fréquenteraient une école en bon état. Qu'ils soient nés dans une famille riche ou dans une famille pauvre, dans un quartier urbain ou une région rurale, qu'ils résident dans une région représentée par un parti habitué à exercer le pouvoir ou dans une circonscription qui élit un tiers parti, tous les enfants du Québec méritent de grandir et d'apprendre dans des écoles dont le gouvernement prend soin.

Or, dans les coulisses du pouvoir et du monde médiatique, ce n'est pas d'hier que des rumeurs courent quant à l'existence (bien avant l'élection de la CAQ) de biais partisans dans l'octroi d'importants projets d'infrastructures. Dans le domaine de l'éducation, des voix s'élèvent depuis des années contre l'opacité du processus menant au financement des projets de rénovation et de construction d'écoles. Les Centres de services scolaire (CSS) eux-mêmes peinent souvent à comprendre les décisions du ministère de l'Éducation (MEQ) quant aux projets qu'ils lui soumettent. Officiellement, aucun motif de refus n'est fourni aux CSS, encore moins publiquement.

En théorie, selon nos consultations et les documents du MEQ, chaque projet d'infrastructure scolaire soumis par les CSS est analysé par les équipes de la Direction générale de la gestion des infrastructures (DGGI) du MEQ, puis évalué par une « cote de priorisation » (de 0 à 5). Les projets font ensuite l'objet d'une recommandation du Ministère (oui/non) et celle-ci est parfois accompagnée de notes d'analyse à l'attention du cabinet ministériel, dont relève la décision finale d'autoriser ou non le projet.

En pratique, il nous a été impossible de confirmer dans quelle mesure ce processus est réellement suivi. Pour tenter de le documenter, nous avons effectué plusieurs demandes d'accès à l'information, qui nous ont permis d'obtenir certaines informations concernant les projets d'infrastructures scolaires inscrits au PQI entre 2018 et 2024. Malheureusement, les données obtenues sont incomplètes et lourdement caviardées. Il serait donc périlleux d'en tirer des conclusions définitives quant au processus décisionnel⁴⁸. Néanmoins, une impression claire se dégage en survolant ces données : l'opacité du processus gouvernemental. Ni les données publiques ni les données que nous avons obtenues de la part du MEQ ne permettent un suivi des projets ou une traçabilité des décisions.

Effectivement, les réponses du MEQ à nos différentes demandes d'accès à l'information ont été plutôt incohérentes. Le Ministère nous a parfois fourni les cotes de priorisation des projets, parfois non. Dans le cas des projets financés entre 2019 et 2024, nous ne les avons pas obtenues.

⁴⁸ Considérant le caractère incomplet et lourdement caviardé des données obtenues, nous n'avons pas jugé bon de les présenter exhaustivement ici, ni d'en faire une analyse complète. Les conclusions d'une telle analyse auraient de toute façon été peu fiables.

Dans le cas d'une autre demande, portant sur les projets soumis par les CSS mais refusés par le MEQ entre 2019 et 2024, la totalité de ces 1425 projets étaient partiellement caviardés (notamment les éléments d'analyse du projet)⁴⁹. Par ailleurs, les cotes de priorisation n'étaient pas fournies pour tous les projets, et les recommandations du MEQ non plus. Impossible, dans ce contexte, de comprendre ou d'analyser les décisions ministérielles.

En compilant ces données du MEQ, nous avons néanmoins identifié 103 projets ayant été refusés malgré une cote de priorisation avantageuse de 3,5 et plus, dont 6 projets ayant reçu une « note parfaite » de 5. De la même manière, dans la même période, 743 projets auraient été refusés malgré une recommandation favorable du ministère⁵⁰.

De plus, il ne nous a pas été possible d'établir clairement les critères utilisés pour fixer lesdites « cotes de priorisation ». À une occasion, au sujet des projets autorisés, mais mis sur pause par le gouvernement, le MEQ nous a fourni une grille décrivant les critères utilisés pour attribuer une cote à ces projets (besoin d'espace, terrain, état d'avancement, évolution de l'effectif scolaire)⁵¹. Quelques mois plus tard, au sujet des projets financés par le MEQ, le ministère a refusé de nous transmettre la grille d'analyse des différents projets, alléguant qu'elle contenait des informations « dont la divulgation risquerait de procurer un avantage appréciable à une autre personne ». À deux occasions, on nous a par ailleurs répondu que « les grilles d'évaluation sont en constance évolution, il n'est donc pas possible de comparer les cotes obtenues d'une année à l'autre ». Cette « constante évolution » des critères d'évaluation des projets nous a d'ailleurs été confirmée par un ancien haut fonctionnaire en éducation, selon lequel le système de cotation des projets varie énormément d'un gouvernement, voire d'un ministre de l'Éducation à l'autre.

S'il est impossible de tirer des conclusions définitives sur le processus décisionnel à partir de ces données incohérentes et partielles, on peut néanmoins affirmer, à la lueur de ce qui a été rendu public par le MEQ, que le système de classification et de recommandation des projets d'infrastructures scolaires manque grandement de cohérence et de transparence. Bien qu'il s'agisse d'informations censées être publiques, il est dans les faits impossible de brosser un portrait clair et transparent de la gestion des projets d'infrastructures scolaires. Quelles sont les raisons derrière le refus, l'acceptation ou le report des projets ? Quels sont les critères utilisés ? Ces questions demeurent – pour nous comme pour bien des acteurs du monde de l'éducation – sans réponse. Cela provoque avec raison, dans les CSS, dans les écoles mais aussi chez les parents qui se mobilisent pour la réfection de leur école, de nombreuses frustrations.

Au bout du compte, quelle que soit la nature exacte de ce processus nébuleux, nos données révèlent des déséquilibres majeurs entre les partis politiques. **Les circonscriptions caquistes accueillent en moyenne les écoles les moins vétustes, les plus jeunes et les moins défavorisées ; pourtant, ce sont ces circonscriptions qui ont reçu le plus d'investissements et de projets de construction et de rénovation d'écoles.** Par ailleurs, comme on l'a montré, si ce n'était de l'année 2019, cet écart clair se mesurerait de la même façon en matière d'investissements par élève et par enfant.

⁴⁹ Ministère de l'Éducation. (2025). *Liste des projets de construction d'école ou d'agrandissement soumis par les CSS et refusés par le Ministère, comportant, pour chaque projet, la cote de priorisation, la circonscription et l'année de soumission (N° 25-103)*.

⁵⁰ Nous ne sommes malheureusement pas en mesure de savoir combien de projets pourraient avoir été financés malgré une cote désavantageuse ou une recommandation défavorable. Tel que mentionné précédemment, le MEQ a refusé de nous fournir ces informations.

⁵¹ Ministère de l'Éducation. (2025). *Liste des projets de construction d'école ou d'agrandissement en planification, mais reportés comportant, pour chaque projet reporté, la cote de priorisation (avec également le détail des pondérations pour chaque terrain, pour la croissance de l'effectif pondéré et pour le déficit) ainsi qu'un document explicatif sur la façon dont son calculées les cotes de priorisation (N° 24-852)*. Demande d'accès à l'information, ministère de l'Éducation. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/education/Access-information/reponses-transmises/2025/avril-juin/24-852_Diffusion.pdf

Ainsi, loin d'invalider l'hypothèse de l'existence de biais partisans dans la répartition des projets, le phénomène que nous avons documenté – soit les investissements importants dans les circonscriptions libérales en 2019 – suggère que les déséquilibres entre les circonscriptions en matière d'investissement en infrastructures ne datent pas de l'élection de la CAQ. C'est d'ailleurs ce que plusieurs sources nous ont confié : l'impression que les projets sont retenus – ou non – en fonction de l'allégeance des députés existe depuis longtemps dans le réseau de l'éducation.

Il n'existe bien sûr aucune solution miracle permettant d'éliminer par magie les biais partisans dans la planification des projets d'infrastructures scolaires. Nos données démontrent néanmoins la nécessité d'augmenter le niveau de fiabilité, de traçabilité et de transparence du processus actuel.

Afin d'assurer une répartition équitable et transparente des ressources publiques et de permettre une réelle traçabilité des décisions, nous formulons donc les recommandations suivantes :

1.

Établir clairement des critères stables d'évaluation des projets d'infrastructures scolaires et les rendre publics.

2.

Rendre publics, en vertu de ces critères, les motifs objectifs qui justifient l'approbation ou le refus des projets par le gouvernement du Québec.

À l'approche de la prochaine campagne électorale, nous invitons l'ensemble des formations politiques à formuler des propositions en ce sens. La tenace impression de partisanerie dans le financement des projets de rénovation et de construction d'écoles, que nos données tendent à confirmer, affaiblit la confiance du public à l'égard des institutions publiques et de leurs représentants.

La démocratie n'est pas un régime de rétribution dans lequel les élus se servent des deniers publics pour récompenser les électeurs et les électrices qui les ont portés au pouvoir. Elle ne devrait jamais être perçue comme telle non plus.

Tous les enfants du Québec méritent de bénéficier équitablement d'investissements dans leurs écoles, peu importe les choix que les adultes ont faits lors des dernières élections.

Remerciements

Ce rapport a été rendu possible grâce au travail rigoureux et patient de plusieurs personnes. Je souhaite d'abord remercier Constance-Marguerite Proulx et Iris Assana Havard-De Plaen, qui ont été aux premières loges du projet, dès les premiers moments, et dont la minutie et le souci du détail ont été essentiels. Je souhaite également reconnaître la contribution de Christ Niyoyankunze, stagiaire de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, qui est arrivé en renfort à mi-parcours et a joint ses forces aux nôtres. Merci aussi à Simon Richer et Isabelle Huyghues Lacour pour leur aide précieuse.

L'idée originale derrière ce travail revient à Marie-Noëlle Foschini et Sol Zanetti, qui ont entamé les recherches et défriché les premières données reçues. Merci de nous avoir inspirés.

En terminant, je souhaite remercier les gens qui, œuvrant au sein de CSS ou de la fonction publique, ont accepté de se confier à nous sous le couvert de l'anonymat, afin de nous aider à comprendre les rouages de l'attribution des investissements en infrastructures scolaires.



ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC